



Conseil Municipal

Procès-verbal - séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire (sauf pour les délibérations concernant les votes des comptes financiers uniques présidées par Madame Karen Lanson, 1^{ère} Maire-Adjointe).

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 16 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absente excusée ayant donné mandat de vote :
Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
- Arrivée en cours de séance :
Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.

Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Ordre du Jour

Rapport de Pascal Duchêne, Maire

/ . Décisions municipales - compte-rendu.

1. Désignation de délégués du conseil municipal auprès de commissions, comités et organismes divers.
2. Adhésion au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés et désignation de représentants du Conseil Municipal.

Rapport de Benoit Quélard

3. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget "Ville".
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget "Caveaux".
5. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget "Maison Médicale".
6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget "Production d'Énergie Photovoltaïque".
7. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget "Chatel Haut-Pâtis".
8. Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - budget "Ville" - exercice 2026.
9. Vote des taux des impôts directs locaux - taux 2026.
10. Tarifs municipaux 2026.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel

11. Réduction des tarifs de cantine aux élèves des écoles privées - subvention aux OGEC pour l'année scolaire 2026-2027.

Rapport de Benoit Quélard

12. Tarifs Caveaux 2026.
13. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - attribution 2026.
14. Budget primitif 2026 - budget "Ville".
15. Budget primitif 2026 - budget "Caveaux".
16. Budget primitif 2026 - budget "Maison Médicale".
17. Budget primitif 2026 - budget "Chatel Haut-Pâtis".

Questions diverses.

L'appel étant fait et le quorum étant atteint, Monsieur Pascal Duchêne, Maire, ouvre la séance à 18h00.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

/ DÉCISIONS MUNICIPALES - COMPTE-RENDU

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette, Sabine Rullier de Baynast, Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	/	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	/	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay. Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.
Contre	/	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	/	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle Nominoë

- 19 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Louis Le Coz, fixant les modalités d'occupation de la salle Nominoë, pour y tenir une réunion, le 24 janvier 2026 (24,50 euros).

Autres conventions signées avec :

- Le 21 janvier 2026 : La Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB2), pour y tenir une réunion, le 6 février 2026 (35,50 euros correspondant à une demi-journée de location).
- Le 2 février 2026 : Monsieur Louis Le Coz, pour y tenir une réunion, le 7 février 2026 (24,50 euros).
- Le 27 février 2026 : Monsieur Pierre Paugam, pour y tenir une réunion, le 15 mars 2026 (24,50 euros).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- 21 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Virginie Moreau, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un anniversaire, le 28 février 2026 (216 euros - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- Le 23 janvier 2026 : Le Tir Olympique Redonnais, pour y organiser une réunion, le 7 février 2026 (85 euros - salle + cuisine).
- Le 26 janvier 2026 : Le Cercle Celtique de Redon, pour y organiser une assemblée, le 8 février 2026 (59 euros pour la cuisine, la salle étant gratuite car première location de l'année et association membre de l'OMCL).
- Le 27 janvier 2026 : L'Union Locale des retraités CFDT de Redon, pour y organiser une réunion, le 5 février 2026 (106 euros - salle + cuisine).
- Le 2 février 2026 : Monsieur Louis Le Coz, pour y organiser une réunion publique, le 3 mars 2026 (24,50 euros pour une demi-journée de location).
- Le 2 février 2026 : L'association Société d'Horticulture, pour y organiser des ateliers, les 14 et 21 février 2026 (gratuit pour la première journée puis 23 euros pour la seconde).
- Le 6 février 2026 : L'association Le Souvenir Français de Redon, pour y organiser une réunion, le 7 mars 2026 (23,50 euros pour une demi-journée de location).
- Le 18 février 2026 : L'Amicale P.S.I.G. (Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie), pour y organiser un vin d'honneur, les 20 et 21 mars 2026 (106 euros - salle + cuisine).
- Le 19 février 2026 : Madame Jacqueline Gadras, pour y organiser un anniversaire, les 11 et 12 avril 2026 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 20 février 2026 : Madame Nathalie Mengual-Gault, pour y organiser un anniversaire, les 14 et 15 mars 2026 (106 euros - salle + cuisine).
- Le 20 février 2026 : La CGT des Territoriaux du Pays de Redon, pour y organiser une assemblée générale, le 3 avril 2026 (106 euros - salle + cuisine).
- Le 27 février 2026 : Madame Chantal François, pour y organiser un repas, les 5 et 6 avril 2026 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 2 mars 2026 : L'association Société d'horticulture, pour y organiser un atelier de greffage sur table, le 21 mars 2026 (49 euros - salle).
- Le 3 mars 2026 : Monsieur Joseph François, pour y organiser un anniversaire, les 17 et 18 avril 2026 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 3 mars 2026 : Monsieur Lucien Verger, pour y organiser un repas, les 25 et 26 avril 2026 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 6 mars 2026 : Madame Noëlle Sevestre, pour y organiser un anniversaire, les 4 et 5 avril 2026 (108 euros - salle + cuisine).
- Le 9 mars 2026 : Madame Amel Hamed, pour y organiser un anniversaire, le 28 mars 2026 (49 euros - salle).
- Le 9 avril 2026 : Le Club de la Houssaye, pour y organiser un repas, le 29 avril 2026 (59 euros - cuisine).
- Le 9 avril 2026 : Madame Yvette Oillaux, pour y organiser un anniversaire, les 2 et 3 mai 2026 (216 euros - salle + cuisine).
- Le 9 avril 2026 : Madame Lise Glameau, pour y organiser un anniversaire, les 9 et 10 mai 2026 (108 euros - salle + cuisine).

Le Carré 9

- 21 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'AMBO, fixant les modalités de mise à disposition de la salle Le Carré 9, pour y organiser une assemblée générale, le 21 février 2026 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 27 janvier 2026 : Maison Des Lycéens (MDL) Lycée Beaumont, pour y organiser un spectacle musical, le 6 mars 2026 (661,50 euros TTC).
- Le 29 janvier 2026 : Coben Évènements, pour y organiser un spectacle intitulé "Irish Legend", le 29 janvier 2026 (1 455 euros TTC).
- Le 30 janvier 2026 : Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, pour y organiser un bilan Bogue d'Or, le 31 janvier 2026 (gratuit).

- Le 5 février 2026 : Le Centre Communal d'Action Sociale de Redon, pour y organiser une conférence dons d'organes, le 20 avril 2026 (gratuit).
- Le 5 février 2026 : Redon Ensemble, pour y organiser une réunion publique, le 10 mars 2026 (84 euros TTC).
- Le 9 février 2026 : L'entreprise Long Island Ocean, pour y organiser une réunion, le 19 mars 2026 (945 euros TTC).
- Le 11 février 2026 : S.S.I.A.P., pour y organiser le salon du bien-être naturel, le 12 mars 2026 (3 549 euros TTC).
- Le 13 février 2026 : Redon Demain avec vous, pour y organiser une réunion, le 11 mars 2026 (84 euros TTC).
- Le 13 février 2026 : A.I.D.E. Emploi Services, pour y organiser une assemblée générale, le 28 mai 2026 (84 euros TTC).
- Le 17 février 2026 : EB Formation, pour y organiser une réunion, le 23 février 2026 (315 euros TTC).
- Le 3 mars 2026 : Bagad Nominoë Bro Redon, pour y organiser l'anniversaire des 70 ans, le 28 mars 2026 (gratuit).
- Le 3 mars 2026 : La Compagnie NOB, pour y organiser une restitution de stage, le 10 juillet 2026 (378 euros TTC).
- Le 4 mars 2026 : L'APASE, pour y organiser une réunion, le 5 mars 2026 (588 euros TTC).
- Le 6 mars 2026 : L'association Hypnomakk, pour y organiser le spectacle "Félix Dhjan", le 11 avril 2026 (gratuit).
- Le 6 mars 2026 : Les Renc'Arts Jazz, pour y organiser des spectacles, les 1^{er}, 2 et 3 mai 2026 (gratuit).
- Le 9 mars 2026 : L'Établissement Français du Sang Bretagne, pour y organiser les collectes de sang 2026 (gratuit).
- Le 9 mars 2026 : Le Lycée privé Saint-Sauveur, pour y organiser des répétitions et une représentation théâtrale, les 17 et 18 mars 2026 ainsi que le 1^{er} avril 2026 (gratuit).
- Le 12 mars 2026 : L'association Creat Trespuugliese, pour y organiser stage et un bal de tango, le 22 mars 2026 (84 euros TTC).
- Le 17 mars 2026 : Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, pour y organiser le Poiss'Noz, le 4 avril 2026 (gratuit).
- Le 19 mars 2026 : Le 7 Conservatoire de Redon Agglomération, pour y organiser une représentation musicale, les 26 et 27 mars 2026 (gratuit).

Monastère des Calvairiennes

- 22 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Pour la Protection du Patrimoine Historique Redonnais (APPHR), fixant les modalités de mise à disposition de six pièces au sein du monastère des Calvairiennes, pour y organiser leurs activités, du 22 janvier 2026 jusqu'au 22 janvier 2027 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- Le 20 mars 2026 : La Paroisse Saint-Conwoïon, pour organiser le Chemin de Croix dans le cloître et la Chapelle des Calvairiennes, le 3 avril 2026 (gratuit).

Stade municipal

- 22 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Union Sportive La Gacilly, fixant les modalités d'utilisation du terrain synthétique et des vestiaires du stade municipal, pour y pratiquer un match de football contre Rieux, le 25 janvier 2026 (6,10 euros de l'heure).

Autres conventions signées avec :

- Le 6 février 2026 : Le Football Club de Saint-Perreux, pour y pratiquer un match de football, le 8 février 2026 (6,10 euros de l'heure).
- Le 11 mars 2026 : L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL Bretagne), pour une compétition régionale cadets et juniors, le 8 avril 2026 (coût horaire fixé chaque année par délibération du conseil municipal portant vote des tarifs municipaux).

Jardins familiaux

- 23 janvier 2026 : Signature d'un bail entre la Ville et Madame Jessica Hillereau, fixant les modalités de mise à disposition de la parcelle n° 2 d'une surface de 153 m², situé rue Abbé Ange Lemoine, sur le site des Jardins Familiaux de la Ville, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (72 euros par an).

Autre bail signé avec :

- Le 23 janvier 2026 : Monsieur Raül Girbau et Madame Tiphaine Baudrier, pour occuper la parcelle n° 17 d'une surface de 191 m², du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (72 euros par an).

Maison de l'Enfance

- 27 janvier 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Dance Center, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y tenir des stages de Rock 'n Roll, les dimanches 1^{er} février et 1^{er} mars 2026 (9 euros de l'heure).

Autre convention signée avec :

- Le 24 mars 2026 : L'association Mission Locale, pour y organiser une action "Café poussette", les mardi 16 juin et 3 novembre 2026 (gratuit).

École Henri Matisse

(Rotonde)

- 2 février 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Louis Le Coz, fixant les modalités d'utilisation de la Rotonde de l'école Henri Matisse, pour y organiser une réunion publique, le jeudi 12 mars 2026 (6,10 euros de l'heure).

Autre convention signée avec :

- Le 19 février 2026 : Monsieur Gaëtan Hairault, pour y organiser une réunion publique, le samedi 28 février 2026 (6,10 euros de l'heure).

École Anne Sylvestre

- 19 février 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Redon Olympic Cycliste, fixant les modalités d'utilisation de la cour et le préau de l'école Anne Sylvestre, pour y organiser des jeux d'adresse pour des enfants de l'école de cyclisme âgés de 6 à 14 ans, du 28 février au 30 mai 2026 (gratuit).

Locaux de La Corderie

- 25 février 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et Noria Formation, fixant les modalités de mise à disposition d'une partie des locaux de La Corderie, pour y tenir des formations, du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 28 février 2027. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. En contrepartie, le preneur réalisera des travaux au bénéfice du bailleur dans le cadre des formations dispensées par Noria.

Les charges de fonctionnement sont supportées par le preneur qui fait son affaire des contrats d'abonnement.

Maison des associations

- 6 mars 2026 : Signature d'un avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville, l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs et Redon Agglomération pour le compte de la Médiathèque Jean-Michel Bollé, prolongeant la durée d'occupation d'un bureau au sein de la Maison des Associations.

Cette mise à disposition est prolongée pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} juin 2026 soit jusqu'au 1^{er} septembre 2026.

École Jacques Prévert

- 9 mars 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'ADAPEI 35, fixant les modalités d'utilisation de la salle principale du rez-de-chaussée de l'école Jacques Prévert, pour y organiser, le 12 mars 2026, une action de simulation de scrutin de vote à destination des usagers de l'ADAPEI en vue des élections municipales du 15 mars 2026 (gratuit).

Complexe Joseph Ricordel

- 10 mars 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et le Karaté Club du Pays de Redon, fixant les modalités d'utilisation du complexe sportif Joseph Ricordel, pour la coupe de Bretagne Elite Combat, les 28 et 29 mars 2026 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 9 avril 2026 : Le Redon Olympic Cycliste, pour y organiser le point de ralliement du 65^{ème} Redon-Redon, les 11 et 12 avril 2026 (gratuit).

École Charlie Chaplin

- 12 mars 2026 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les Parents de Charlie, fixant les modalités de mise à disposition de la salle de restauration élémentaire, des sanitaires du préau et des espaces extérieurs de l'école Charlie Chaplin, pour y organiser un évènement festif et promotionnel intitulé "Où est Charlie ?" à l'occasion de la réouverture de l'école Charlie Chaplin, le vendredi 10 avril 2026 (gratuit).

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés de travaux

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de désamiantage des Friches Garnier - MP 2023-01

- 10 février 2026 : Signature d'un avenant n° 3 avec le maître d'œuvre OMEGA ALLIANCE relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 27 155 euros HT.

Aménagement de trottoirs rue des Champs de Haut - MP 2025-14

- 12 février 2026 : Signature du marché relatif à l'aménagement de trottoirs rue des Champs de Haut avec la société LEMÉE LTP (56130 Saint-Dolay) pour un montant de 254 999,98 euros HT correspondant à la solution de base.

Passerelle piétons et cycles sur la Vilaine - MP 2025-15

- 6 mars 2026 : Signature d'un marché relatif à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon avec les attributaires suivants :

- Lot n° 1 - "travaux de génie civil, de charpente métallique et des équipements pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycles" : NGE GÉNIE CIVIL (44800 Saint-Herblain) pour un montant de 2 889 319,86 euros HT décomposé comme suit :
 - 2 878 604,46 euros HT correspondant à la tranche ferme (TF) et à la tranche optionnelle n° 01 (TFO001),
 - 10 715,40 euros HT correspondant à la prestation supplémentaire éventuelle n° 01 (PSE01).
- Lot n° 2 - "travaux de voirie et réseaux divers" : DANIEL TP (35330 Val d'Anast) pour un montant de 496 393,82 euros HT décomposé comme suit :
 - 492 844,58 euros HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles Redon et Saint-Nicolas-de-Redon,
 - 3 549,24 euros HT correspondant aux prestations supplémentaires éventuelles n° 02, 04 et 05 (PSE02 + PSE04 + PSE05).
- Lot n° 3 - "aménagement paysagers" : VALLOIS SASU (56120 Josselin) pour un montant de 62 663,77 euros HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles Redon et Saint-Nicolas-de-Redon.

Travaux de déconstruction sélective des anciennes Halles Garnier - MP 2025-16

- 9 mars 2026 : Signature du marché relatif aux travaux de déconstruction sélective, désamiantage et sécurisation des anciennes Halles Garnier à Redon avec les attributaires suivants :

- Lot n° 1 - "désamiantage / construction / dépollution / voirie VRD / maçonnerie" : EPC DEMOSTEN (44520 Segré en Anjou Bleu) pour un montant de 1 017 494 euros HT décomposé comme suit :
 - 972 800 euros HT correspondant au montant HT de la solution de base après négociation,
 - 44 694 euros HT correspondant à la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) HT.
- Lot n° 2 - "charpente métallique (ossature futur bardage - renforcements structure) / bardage" : ALPHAMETAL (35400 Saint-Malo) pour un montant de 340 000 euros HT correspondant au montant HT de la solution de base après négociation.

Marchés de fournitures courantes et de services

Prestations de ramassage d'animaux errants ou morts avec mise en fourrière - MP 2026-01

- 6 mars 2026 : Signature du marché relatif aux prestations de ramassage d'animaux errants ou morts sur le territoire communal de Redon avec mise en fourrière avec la société SACPA (47700 Casteljaloux) pour un montant de 12 410 euros TTC, pour la première année, correspondant à la solution de base.

Le marché est conclu pour une période initiale de douze mois. L'exécution des prestations aura lieu du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de douze mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quarante-huit mois, soit jusqu'au 28 février 2030.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- 27 janvier 2026 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Claire Stindel, Psychologue libéral, pour accompagner les salariés du chantier d'insertion "Les Jardins Saint-Conwoïon", pour une durée d'un an à compter du 27 janvier 2026. Le tarif horaire est de 55 euros TTC.

- 9 février 2026 : Renouvellement d'une convention de conseil et d'assistance entre la Ville et le Cabinet Seban Armorique de Rennes ayant pour objet un accompagnement de la Ville sur des problématiques juridiques auxquelles elle pourrait être confrontée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le budget maximal pour cette mission est fixé à 9 200 euros HT, soit 11 040 euros TTC.

- 11 février 2026 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association L'Arbre et la Haie, pour accompagner l'association dans sa campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets.

La présente convention est conclue à compter du 11 février 2026, pour une période d'un an, tacitement reconductible.

Le budget maximum par planteur est fixé par la commune à 400 euros, soit 100 m.

- 13 février 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville et la Compagnie Pied en Sol fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "L'assemblée des Bourdons" dans le cadre de la programmation de la saison culturelle dont le montant est fixé à 7 500 euros TTC.

- 17 février 2026 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Redon Agglomération, pour accueillir l'Accueil Collectif des Mineurs La Ruche à la médiathèque Jean-Michel Bollé, les mercredis 4 mars, 8 avril, 6 mai, 10 juin et 8 juillet 2026 (gratuit).
- 23 février 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville et la Compagnie Drolatic Industry fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les Histoires de Poches de Monsieur Pepperscott", le 25 février 2026 dont le montant est fixé à 844 euros TTC.
- 4 mars 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville et l'association Cavalcade fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "Rebecca Roger Cruz", le 7 mars 2026 dont le montant est fixé à 3 692,50 euros TTC.
- 10 mars 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville et la SARL Le Funambule fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "La folle et inconvenante histoire des femmes", le 21 mars 2026 dont le montant est fixé à 3 020,47 euros TTC.
- 23 mars 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville et la compagnie Rouge Bombyx fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "Mortel !", le 22 avril 2026 dont le montant est fixé à 800 euros TTC.
- 27 mars 2026 : Signature d'un contrat entre la Ville avec la SARL Géomatika, pour la maintenance du logiciel IsiGéo ADS.

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} juin 2026, moyennant un montant total annuel de 368 euros HT. Les prix des prestations sont révisables.

2026-027 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DIVERS

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette, Sabine Rullier de Baynast, Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	29	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	29	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay. Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

PROCÈDE à la désignation de délégués auprès de divers commissions, comités et organismes comme suit :

➤ Commissions, comités et groupes de travail

Comité artistique "1 % Artistique" École Charlie Chaplin

- Anne-Cécile Hurtel, Présidente
- Marc Droguet
- Léa Terraube

➤ Établissements scolaires

Collège Anne-Marie Boudaliez

- Conseil d'administration :

- 1 titulaire : Anne-Cécile Hurtel
- 1 suppléant : Martine Évain

Lycée général et technologique Beaumont

- Conseil d'administration :

- 1 titulaire : Stéphane Lefebvre
- 1 suppléant : Gaëtan Hairault

Lycée professionnel Beaumont

- Conseil d'administration :

- 1 titulaire : Taner Basol
- 1 suppléant : Gaëtan Hairault

Collège Beaumont

- Conseil d'administration :

- 1 titulaire : Géraldine Denigot
- 1 suppléant : Loïc L'Haridon

➤ Organismes sociaux

Conseil d'Administration du Centre Social Confluence

Titulaire :

- Tahir Thiam (en remplacement de Maria Torlay)

Suppléant :

- Maria Torlay (en remplacement d'Adélaïde Montagut)

Groupement d'employeurs GEOSE

- Benoit Quélard

Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine (MAPAR)

➤ 3 titulaires :

- Jacques Carpentier
- Adélaïde Montagut
- Mathurin Lenoir

Relais Mission Locale

- 1 titulaire : Tahir Thiam
- 1 suppléant : Gaëtan Hairault

➤ Organismes médico-sociaux

Conseils de la Vie Sociale des établissements gérés par l'ADAPEI 35

- Foyer du Grand Chatel - Beaulieu

- 1 titulaire : Fabienne Verpillot
- 1 suppléant : Gaëtan Hairault

- Foyer du Tertre

- 1 titulaire : Maria Torlay
- 1 suppléant : Gaëtan Hairault

- Dispositif d'Inclusion Médico Éducatif (ex-IME) La Rive

- 1 titulaire : Maria Torlay
- 1 suppléant : Stéphanie Brault-Pitault

- ESAT UTOPI Redon
 - 1 titulaire : Fabienne Verpillot
 - 1 suppléant : Gaëtan Hairault

Association de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon (CPTS)

- 1 titulaire : Fabienne Verpillot
- 1 suppléante : Béatrice Chatelier

➤ Associations

Comité de Jumelage Redon Goch Andover

- Tahir Thiam
- Martine Évain

Association Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine

- Anne-Cécile Hurtel

Office Municipal de la Culture et des Loisirs

- 5 titulaires :
- Marc Droguet
- Géraldine Denigot
- Vildan Bilgic
- Marion Paupette
- Aurélie Lebreton

Office Territorial des Sports du Pays de Redon (OTS)

- Collège Fondateurs :
 - Géraldine Denigot
- Collège Représentants :
 - Marion Paupette
 - Taner Basol
 - Valentin Perré
 - Loïc L'Haridon

Monsieur HAIRAULT souhaite que les suppléants soient destinataires des comptes-rendus et des invitations des instances, comme c'était le cas dans le précédent mandat, afin que, si le titulaire ne pouvait pas être présent, que le suppléant puisse s'organiser.

Monsieur DUCHÊNE lui répond que c'est la pratique et qu'elle perdurera.

2026-028 - ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLE AMIE DES AÎNÉS ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette, Sabine Rullier de Baynast, Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	22	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay. Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Sabine Rullier de Baynast.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgeisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour la Ville de Redon de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA pour le mandat 2026-2032.

Aussi, la Ville s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Amies des Aînés (Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication) ;
- Définir un plan d'action Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie de l'association : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Pour rappel, la Ville de Redon a adhéré pour la première fois au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés en 2019. Il convient de prévoir une nouvelle délibération pour permettre à la Ville d'adhérer à ce réseau pour le mandat 2026-2032.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'adhésion de la Ville au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) pour le mandat 2026-2032.

DÉSIGNE en tant que représentant titulaire Madame Maria Torlay pour représenter la collectivité au sein de l'association.

DÉSIGNE en tant que représentante suppléante Madame Vildan Bilgic pour représenter la collectivité au sein de l'association.

PRÉCISE que le Centre Communal d'Action Sociale de Redon s'engage à verser la cotisation annuelle d'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (cotisation pour les années 2026 et 2027 pour les communes de 5 000 à 20 000 habitants : 400 euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte du RFVAA jointe en annexe.

Madame TORLAY précise que la Ville a obtenu l'année dernière une subvention de 20 000 euros du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés avec laquelle elle a pu installer vingt-cinq bancs adaptés. Elle explique que la Ville va travailler à obtenir le label.

Monsieur HAIRAUT demande pourquoi le représentant suppléant n'est pas un membre de la Minorité puisque cette dernière en avait proposé un.

Monsieur DUCHÊNE lui répond que c'est le choix qui est proposé.

Madame ÉVAIN a remarqué que plusieurs comités ou groupes de travail, qui existaient lors du mandat précédent, n'ont pas encore été réinstitués. Elle pense au comité de suivi de la ZAC du Chatel Haut Pâtis ou au comité consultatif Halles et Marchés ou encore le groupe de travail Confluences 2030.

Monsieur DUCHÊNE lui répond que c'est une bonne remarque. Il précise que les compositions de ces commissions et autres comités se feront après avoir étudié les contours précis de ces derniers, pour éviter les doublons.

Madame ÉVAIN signale qu'un membre de la Minorité assistait aux commissions de recrutement. Cela ne semble pas avoir été reconduit.

Monsieur DUCHÊNE lui répond qu'effectivement il n'est pas prévu de membre de la Minorité lors des commissions de recrutement.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES

PRÉSENTATION DU DIAPORAMA PAR MONSIEUR QUÉLARD.

Madame ÉVAIN intervient concernant l'autofinancement. Selon elle, il aurait été souhaitable, pour une meilleure lisibilité de "l'effet ciseau" de retirer les ventes faites par la Ville (Centre de Secours, presbytère) pour éviter de voir les recettes augmenter de façon importante. Elle rajoute que la courbe des recettes n'évolue pas de la sorte en réalité. Cette présentation pourrait justifier l'augmentation des impôts prévue par la Majorité.

Monsieur QUÉLARD répond que ce tableau représente les chiffres sans les retraiter.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	21	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	21	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Les résultats 2025 du budget "Ville" sont les suivants :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	15 301 028,58 €	16 235 475,72 €
Résultat de fonctionnement	934 447,14 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	8 251 120,89 €	8 618 214,14 €
Résultat d'investissement	367 093,25 €	
Résultat global	1 301 540,39 €	
Solde Restes à Réaliser	- 1 499 400,84 €	
Résultat net	- 197 860,45 €	

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°2025-034 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif Ville 2025,
 Vu la délibération n°2025-068 du 3 juillet 2025 approuvant la décision modificative n° 1,
 Vu la délibération n°2025-076 du 2 octobre 2025 approuvant la décision modificative n° 2,
 Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Ville" 2025 pour l'année 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DIT que ces résultats seront repris au budget primitif "Ville" de l'exercice 2026.

2026-030 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET "CAVEAUX"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	21	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	21	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Les résultats 2025 du budget "Caveaux" sont les suivants :

	Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
	41 102,75 €	42 142,29 €
Résultat de fonctionnement	1 039,54 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	2 575,00 €	51 500,00 €
Résultat d'investissement	48 925,00 €	
Résultat global	49 964,54 €	
Solde Restes à Réaliser	-	
Résultat net	49 964,54 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-034 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif "Caveaux" 2025,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Caveaux" 2025 pour l'année 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DIT que ces résultats seront repris au budget primitif "Caveaux" de l'exercice 2026.

2026-031 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET "MAISON MÉDICALE"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	21	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	21	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Les résultats 2025 du budget "Maison Médicale" sont les suivants :

	Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
	111 000,39 €	72 623,26 €
Résultat de fonctionnement	- 38 377,13 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	44 933,32 €	85 858,50 €
Résultat d'investissement	40 925,18 €	
Résultat global	2 548,05 €	
Solde Restes à Réaliser	-	
Résultat net	2 548,05 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-034 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif Ville 2025,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Maison Médicale" 2025 pour l'année 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DIT que ces résultats seront repris au budget primitif "Maison Médicale" de l'exercice 2026.

2026-032 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	21	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	21	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	
		Secrétaire de séance :

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Les résultats 2025 du budget "Production d'énergie photovoltaïque" sont les suivants :

	Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
	32 238,39 €	51 346,66 €
Résultat de fonctionnement	19 108,27 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	38 628,71 €	97 427,52 €
Résultat d'investissement	58 798,81 €	
Résultat global	77 907,08 €	
Solde Restes à Réaliser	-	
Résultat net	77 907,08 €	

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°2025-034 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif "Production d'énergie photovoltaïque" 2025,
 Vu la délibération n°2025-044 du 3 juillet 2025 approuvant la décision modificative n° 1,
 Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque" 2025 pour l'année 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DIT que ces résultats seront repris au budget primitif "Production d'énergie photovoltaïque" de l'exercice 2026.

2026-033 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET "CHATEL HAUT-PÂTIS"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	21	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	21	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

Les résultats 2025 du budget "Chatel Haut-Pâtis" sont les suivants :

	<i>Dépenses d'exploitation</i>	<i>Recettes d'exploitation</i>
	1 468 286,86 €	1 654 856,49 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>	186 569,63 €	
	<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Recettes d'investissement</i>
	1 467 081,80 €	1 467 081,80 €
<i>Résultat d'investissement</i>	0,00 €	
<i>Résultat global</i>	186 569,63 €	
<i>Solde Restes à Réaliser</i>	-	
<i>Résultat net</i>	186 569,63 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-034 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif "Chatel Haut-Pâtis" 2025,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Chatel Haut-Pâtis" 2025 pour l'année 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DIT que ces résultats seront repris au budget primitif " Chatel Haut-Pâtis " de l'exercice 2026.

2026-034 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 - BUDGET "VILLE" - EXERCICE 2026

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	22	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.		

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget "Ville",
Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 934 447,14 € du Compte Financier Unique 2025 en section d'investissement au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

PRÉSENTATION DU DIAPORAMA PAR MESSIEURS DUCHÊNE ET QUÉLARD.

Madame ÉVAIN remercie les services pour leur travail et leur disponibilité quant à ce travail sur le budget et tout particulièrement le service financier de la Ville.

Sur le budget de fonctionnement, elle fait la remarque de l'augmentation importante des charges à caractère général de plus de 12 % depuis 2023.

Par ailleurs deux lignes ont attiré son attention :

- L'augmentation importante des indemnités des élus qui passe de 135 000 euros en 2025 à 190 000 euros en 2026, soit plus de 41 % par rapport à 2025, alors que le nombre d'adjoints a été réduit de huit à six et malgré l'augmentation des conseillers municipaux délégués. de plus qu'en 2025. Elle a constaté que le nombre d'adjoint a été réduit qui est passé de huit à six postes. Certes, le nombre de délégués a été augmenté mais l'écart global entre 2025 et 2026 lui semble très important.*
- La contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine pour la Ville de Redon représente une charge de 677 000 euros pour 2026. Elle avait suggéré, l'année dernière, qu'un travail soit effectué avec Redon agglomération sur la répartition de cette charge avec les communes d'Ille-et-Vilaine concernées par ce service.*

Monsieur QUÉLARD lui répond que les dépenses d'énergie ont quasiment doublé en trois ans, de la période 2020/2023. C'est pour cela qu'il est prévu dans le budget des crédits pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments de la Ville. La grosse hausse des charges à caractère général réside dans les fluides.

Monsieur L'HARIDON fait savoir qu'avant de dire que la hausse de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est liée à des baisses de dotations générales de fonctionnement et de dotations de compensation, il faut constater que les 500 000 euros sont déjà dans une hausse non contrôlée des charges à caractère général.

Monsieur DUCHÊNE trouve que Monsieur L'Haridon fait preuve de catastrophisme. Il oublie que les charges du personnel, alors que le recrutement a été maîtrisé, représentent une hausse de 348 000 euros due au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) et à l'augmentation des cotisations CNRACL que la Ville doit supporter pendant cinq ans.

Monsieur L'HARIDON pense que les charges à caractère général peuvent être mieux maîtrisées car il constate une hausse de 5 % entre 2024 et 2025 et une nouvelle hausse de 3 % entre 2025 et 2026.

Monsieur QUÉLARD revient sur les différents sujets évoqués par Monsieur L'Haridon. Il est d'accord avec lui concernant l'assurance Multirisques mais il pense qu'il faut se satisfaire que la Ville soit assurée, sinon elle n'aurait plus de remboursement en cas de sinistre. Le choix est de faire travailler cette année un peu plus les services en régie pour l'entretien des bâtiments, ce qui représente une hausse de 112 000 euros. Il pense que le gros effet de levier dont parle Monsieur Duchêne est celui des travaux d'audit que la Ville va réaliser. Il pense aux différents bâtiments de la Ville, les écoles, les équipements sportifs qui sont des passoires à énergie. En réalisant cet audit des bâtiments, la Ville va pouvoir gagner sur son budget de fonctionnement. Il ne pense pas que demain, lorsqu'un appel d'offres sera refait, la Ville verra sa multirisques diminuer notablement.

Concernant la hausse d'impôts, même si aujourd'hui la Majorité maîtrise un peu les charges à caractère général, Monsieur QUÉLARD précise que les recettes d'état diminuent et que des dépenses supplémentaires sont ajoutées. Il dit que la Majorité maîtrise son budget avec des hausses d'énergie subies depuis ces dernières années, l'écrêtement de la DGF que la Ville porte depuis des années. Il signale que la Majorité a augmenté une seule fois l'impôt. Cette hausse de taux demandé aux redonnais a vraiment été faite sur les calculs des trois éléments qu'il a donné (la baisse de la DGF, la diminution du fond de péréquation que la Ville avait et les dépenses de CNRACL). Il précise qu'une augmentation de CNRACL représente 0,5 point de taux. Il a donc été décidé de maintenir leur niveau de service et leur volonté vis-à-vis du CCAS et des plus démunis, leur soutien à la vie associative qui est important sur le territoire. Cette hausse de taux a été faite de la façon la plus mesurée possible.

POURSUITE DE LA PRÉSENTATION DU DIAPORAMA PAR MONSIEUR DUCHÊNE SUR LA PARTIE INVESTISSEMENT.

Monsieur DUCHÊNE dit que la Ville poursuit ses investissements. Ces derniers sont nécessaires et indispensables pour les besoins des redonnais et l'amélioration de leur cadre de vie. Certains sont engagés comme la passerelle Vilaine qui est co-financée à plus de 70 %. Concernant l'opération Garnier, il s'est déjà expliqué en disant qu'il s'agit d'une pause afin de disposer d'éléments d'analyse consolidés, de trouver à d'autres recettes de financement.

Monsieur HAIRAULT souhaite connaître le coût des suspensions des marchés du projet Garnier.

Monsieur DUCHÊNE lui répond que la suspension potentielle est estimée à environ un an sans surcoût. Au-delà, il est probable que les opérateurs désignés reviennent vers la collectivité pour lui signifier des coûts.

Madame ÉVAIN s'étonne du montant de 432 000 euros pour la rénovation de l'école Charlie Chaplin, alors qu'elle pensait que la réhabilitation devait coûter deux millions d'euros.

Monsieur DUCHÊNE lui répond que ce montant correspond aux travaux de désamiantage.

Monsieur QUÉLARD précise que cette opération représente un coût total estimé à 2 650 000 euros TTC pour la partie rénovation avec un calendrier 2026 pour la partie études "chantier modulaire", en 2027 "chantier réception" et "livraison" en 2028. Il ajoute que cette année, la Ville ne fait que les études et le désamiantage qui représente 432 000 euros. Ensuite, on passera à la phase chantier en 2027 pour une estimation de 1 687 000 euros et une livraison en 2028. Ce désamiantage se fera durant l'été, en l'absence des élèves.

Concernant le projet STEF, Monsieur DUCHÊNE pense que les nouveaux conseillers ont besoin d'une intelligence globale du projet pour comprendre ses différentes séquences. Un point d'étape sera fait dans le cadre d'une commission générale en septembre prochain. Il rappelle que la Ville et Redon Agglomération sont partenaires et que chaque entité a délégué sa maîtrise d'ouvrage sur les différents aménagements. Le montant de l'investissement tangente les vingt millions d'euros. Il permettra d'accueillir environ sept cent cinquante étudiants, un hébergement étudiant et du logement. Les recettes pour le projet sont principalement constituées du fonds vert. Il aurait pu aussi parler de la minoration foncière qui permet d'alléger le plan global d'investissement restant à charge pour les deux collectivités.

Monsieur QUÉLARD précise que les 227 000 euros mentionnés par Monsieur Hairault constituent des restes à réaliser correspondant au protocole d'accord signé avec Redon Agglomération pour lequel la Ville doit rembourser la somme.

POURSUITE DE LA PRÉSENTATION DU DIAPORAMA PAR MONSIEUR QUÉLARD SUR LA PARTIE BUDGET 2026
(FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) AINSI QUE L'AUTOFINANCEMENT.

Monsieur QUÉLARD précise que les trois millions d'euros d'emprunt sont nécessaires à l'équilibre du budget. Il ajoute que la bonne santé financière d'une Ville dépend de trois critères : le ratio de désendettement avec la recommandation de douze ans maximums d'endettement par rapport à l'épargne brute. La Ville est à 10,4 ans d'endettement. Si la Ville emprunte la totalité des trois millions d'euros, cela représenterait treize ans d'endettement. L'autre ratio à prendre en compte est le nombre de mois de traitement de salaires. La recommandation est de deux mois, or la Ville a aujourd'hui une trésorerie permettant le paiement des salaires pour quatre mois.

Enfin, le troisième critère est un taux d'épargne brute est une recommandation de huit à dix pourcents minimums. La Ville a un taux d'épargne brute de 12,3 %. Il termine en disant que la Ville a une trésorerie confortable, un taux d'épargne brute bien au-dessus de la moyenne et un ratio de désendettement qui est "à l'instant" à 11,5 %.

Monsieur DUCHÊNE précise qu'il faut penser les investissements à l'échelle du mandat. La Ville a énormément investi ces douze dernières années. Personne ne va remettre en question les investissements réalisés (Pôle d'Échanges Multimodal, Carré 9, école Charlie Chaplin, équipements sportifs). En même temps que la Ville a consenti ces investissements, la population de la Ville a augmenté de plus de cinq cents personnes en l'espace du mandat, il s'agit de la plus forte croissance démographique depuis les cinquantes dernières années. Monsieur Duchêne redit qu'augmenter la fiscalité locale n'est pas une facilité. Au cours des deux mandats précédents, il l'a proposé une fois, c'était en 2023.

Madame ÉVAIN ajoute que les priorités de la Majorité ne sont pas celles de la Minorité, qui avait plutôt privilégié la rénovation énergétique de deux écoles plutôt qu'un investissement coûteux comme Le Carré 9.

Monsieur HAIRAULT remercie Monsieur Quélard d'avoir explicité les trois critères de santé financière d'une collectivité. Il a entendu l'analyse sur la capacité de désendettement de la Ville qui sera d'un peu plus de onze ans à la fin de l'année. La capacité de désendettement augmente et il se demande donc comment la Ville va pouvoir investir dans les prochaines années.

Monsieur DUCHÊNE évoque les charges de centralité portées par la Ville. Le sujet sera discuté avec Redon Agglomération dans les prochains mois.

Monsieur HAIRAULT se demande comment la Majorité va faire pour concilier à la fois sa volonté de continuer à réaliser des investissements et en même temps réduire l'endettement de la Ville. Il lui semble nécessaire de travailler sur les charges de centralité avec Redon Agglomération mais cela ne suffira pas selon lui. Une pause dans les investissements s'avèrera nécessaire dans les années à venir si la Majorité ne veut pas augmenter les impôts à chaque exercice budgétaire.

Monsieur QUÉLARD précise que durant deux années se cumulent des restes à réaliser importants pour les chantiers engagés et des dépassements de montant en raison d'aléas et d'imprévus sur certains projets comme Garnier par exemple. Ensuite, il précise que la Ville retrouvera des marges de manœuvre. Monsieur Quélard rappelle la nécessité de travailler sur les charges de centralité tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Monsieur HAIRAULT indique que selon lui Monsieur Duchêne n'a pas mené une campagne électorale sincère car il ne pouvait pas dire que la Ville continuerait à investir alors qu'il était en même temps en train de réfléchir à réduire au maximum les investissements pour 2026.

Monsieur DUCHÊNE répond qu'il n'a jamais mis de côté l'idée d'augmenter la fiscalité, mais de le faire de façon raisonnée. Quelqu'un qui tient un discours mensonger n'a pas la confiance de ses concitoyens.

FIN DE LA PRÉSENTATION DU DIAPORAMA PAR MONSIEUR QUÉLARD.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	7	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.		

Rapport de Benoit Quélard.

Les services fiscaux ont notifié à la Ville de Redon l'état n° 1259 pour 2026 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 8 avril 2026, il est proposé d'augmenter les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ainsi que celui de la Taxe d'Habitation de 5 %.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du débat qui s'est déroulé le 8 avril 2026,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

FIXE les taux d'imposition pour l'exercice 2026 comme suit :

	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45,24 %	47,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	55,59 %	55,59 %
Taxe d'Habitation (TH)	19,51 %	20,48 %

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état n° 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2026-036 - TARIFS MUNICIPAUX 2026

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	22	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs 2026 et les seuils minima des services publics municipaux et des prestations de services effectuées par la Ville dont le détail figure en annexes.

2026-037 - RÉDUCTION DES TARIFS DE CANTINE AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIVÉES - SUBVENTION AUX OGEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	22	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Comme les années passées, il est proposé que les élèves redonnais des écoles privées de Redon bénéficient, pour l'année scolaire 2026-2027, de la réduction du prix du repas pratiqué dans leur cantine correspondant aux abattements de tarifs pratiqués par la Ville dans les restaurants de ses écoles publiques en fonction des quotients familiaux des familles. L'application de cette réduction de tarifs à destination des écoles privées se traduit par le versement de subventions aux organismes de gestion de ces établissements.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L. 533-1,

Vu la présentation en commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE que les élèves redonnais des écoles privées de Redon bénéficient, au titre de l'année scolaire 2026-2027, des abattements de tarifs pratiqués par la Ville dans les restaurants de ses écoles publiques en fonction des quotients familiaux des familles.

DÉCIDE que ces abattements s'appliqueront au maximum sur la base des tarifs pratiqués par la Ville. Si les tarifs proposés par les écoles privées s'avèrent inférieurs, l'abattement sera calculé proportionnellement sur le tarif appliqué.

DÉCIDE que les bases des abattements sont les suivantes :

Élémentaire	Quotient familial	Participation Ville	Participation Famille
Tranche 1	0 à 460	3,87 €	1,28 €
Tranche 2	461 à 530	3,10 €	2,05 €
Tranche 3	531 à 700	1,55 €	3,60 €
Tranche 4	701 à 1105	1,03 €	4,12 €
Tranche 5	1106 à 1500	0,52 €	4,63 €
Plein Tarif	5,15 €		

Maternelle	Quotient familial	Participation Ville	Participation Famille
Tranche 1	0 à 460	3,63 €	1,21 €
Tranche 2	461 à 530	2,91 €	1,93 €
Tranche 3	531 à 700	1,46 €	3,38 €
Tranche 4	701 à 1105	0,97 €	3,87 €
Tranche 5	1106 à 1500	0,49 €	4,35 €
Plein Tarif	4,84 €		

PRÉCISE que l'application de cette réduction des tarifs se traduira par le versement d'une subvention aux associations en charge de la gestion des cantines des écoles privées.

PRÉCISE que l'application des abattements mentionnés ci-dessus ne pourra être faite qu'aux parents qui en feront la demande, sur justification de leur quotient familial.

INDIQUE que ce versement sera effectué par trimestre au regard d'états justificatifs fournis par les OGEC. Ceux-ci devront tenir à la disposition de la collectivité tous les documents utiles permettant de prouver l'application des tarifs réduits aux familles bénéficiant du dispositif.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	29	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le budget "Caveaux" est un budget de gestion de stocks. Par délibération du 6 décembre 2012, il a été décidé d'adopter des tarifs de vente de caveaux révisés chaque année et basés sur un prix moyen pondéré par place. Le calcul du prix moyen par place est déterminé sur la base du stock comptable du 31 décembre N-1 :

Type de caveau	Stock	Valeur	Prix moyen par place
1 place (2019)	2	1 007,07 € HT	586,34 € HT
2 places (2019)	6	3 365,19 € HT	
2 places (2016 grande taille)	2	772,70 € HT	
2 places (2024)	7	10 150,00 € HT	
3 places (2016)	2	930,38 € HT	
4 places (2016)	4	2 312,76 € HT	194,40 € HT
Cavurne (2020)	20	2 009,35 € HT	
Cavurne (2024)	31	7 905,00 € HT	

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la présentation en commission Finances du 15 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE, à compter du 1^{er} mai 2026, le prix de vente des caveaux comme suit :

Type de caveau	Tarif (Hors Taxe)
1 place	586,34 €
2 places	1 172,68 €
3 places	1 759,02 €
4 places	2 345,36 €
Cavurne	194,40 €

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	22	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Redon une subvention de 550 000 euros au titre de l'exercice 2026.

Monsieur DUCHÊNE précise que les charges du Centre Communal d'Action Sociale sont supérieures à la subvention que la Ville lui verse. Il est prêt à se justifier devant le comptable public si nécessaire.

Madame ÉVAIN rappelle à Monsieur Duchêne qu'il est responsable en tant que Président du CCAS du budget qu'il met en œuvre comme il l'est pour le budget de la Ville. Elle précise qu'il ne peut pas prévoir une recette supérieure de 103 000 euros dans un budget et ne pas la prévoir en dépense dans l'autre budget. Ce n'est pas sincère.

Monsieur DUCHÊNE comprend sa remarque et verra s'il modifie quelque chose d'ici là. Pour le moment, il ne sait pas comment faire devant cette difficulté.

Interruption de séance demandée par la Minorité

Reprise de la séance après vingt minutes

Madame BRAULT-PITAUD dit que la Minorité a parfaitement conscience de la réalité du CCAS et des déséquilibres de financement qu'il connaît. Elle dit que le budget n'est pas à l'équilibre et que par conséquent la Minorité s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur DUCHÊNE précise qu'il a proposé de constituer un groupe de travail sur ce sujet pour essayer de trouver des solutions. Il va adresser un courrier au comptable public pour lui expliquer la réalité de la situation et les pistes envisagées pour rétablir l'équilibre.

2026-040 - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET "VILLE"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	7	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 avril 2026,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif 2026 "Ville" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 750 000 €	13 500 000 €
Dépenses	15 750 000 €	13 500 000 €

INDIQUE que la Ville a décidé, par délibération en date du 15 décembre 1995, de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, comme suit :

- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel qui restent de la compétence exclusive du Conseil Municipal ;
- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement déterminées à l'occasion du budget.

2026-041 - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET "CAVEAUX"

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	7	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 avril 2026,

Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif 2026 "Caveaux" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	32 200 €	50 000 €
Dépenses	32 200 €	50 000 €

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	7	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la nomenclature comptable M57,
 Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 avril 2026,
 Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif 2026 "Maison Médicale" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	145 000 €	88 000 €
Dépenses	145 000 €	88 000 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, comme suit :

- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel qui restent de la compétence exclusive du conseil municipal ;
- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement déterminées à l'occasion du budget.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	29	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	7	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la nomenclature comptable M57,
 Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 avril 2026,
 Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif 2026 du budget annexe "Chatel Haut-Pâtis" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 875 000 €	1 500 000 €
Dépenses	1 875 000 €	1 500 000 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, comme suit :

- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel qui restent de la compétence exclusive du conseil municipal ;
- dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement déterminées à l'occasion du budget.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Attentes des Redonnais

Madame BRAULT-PITAUD souhaite revenir plusieurs sujets, qui chacun à leur manière, illustrent les attentes fortes des redonnais mais aussi les interrogations qui persistent quant à la transparence, la sécurité et la qualité de vie dans la Ville de Redon. :

- Le plan de circulation, qui doit prendre en compte les difficultés rencontrées par les personnes les moins mobiles. Elle demande le kilométrage de voirie adaptée.

- La question du désamiantage dans les établissements scolaires et centres de loisirs : elle demande une rénovation globale des écoles de la Ville pour qu'elles soient agréables et puissent être utilisées comme de véritables espaces de vie, y compris hors périodes scolaires. Elle s'étonne que les informations sur ces sujets ne soient pas données aux élus et au public.

Monsieur DUCHÊNE répond que les sujets sont évoqués en commissions municipales et que les élus en sont informés par ce biais notamment. La Municipalité répond toujours aux questions posées par la Minorité sur les différentes problématiques pour lesquelles elle est saisie. Monsieur le Maire reconnaît des "manques" dans les établissements publics et notamment les écoles. Leur rénovation va devenir indispensable et la Majorité s'y attelle.

2) Élections sénatoriales

Monsieur DUCHÊNE fait savoir au le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026. Cette date est imposée par l'Etat dans le cadre des élections sénatoriales qui sont prévues le 27 septembre 2026. L'ordre du jour pourra comporter d'autres sujets. Le calendrier des conseils municipaux et des commissions municipales est en cours de finalisation et devrait être communiqué prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Adélaïde Montagut
Conseillère Municipale



Adélaïde Montagut